

# COMMENT RESERVER UNE SÉANCE SCOLAIRE

Email : [relations.publiques@theatredupave.org](mailto:relations.publiques@theatredupave.org)

Coline Durand – Frédérique Cazabon

**EN JOURNÉE** capacité max : 200 élèves (*sauf dispositifs scéniques spéciaux*)

**EN SOIRÉE** capacité max : 60 élèves

**TARIFS** JOURNÉE séance scolaire dédiée : 9€ /élève

**SOIRÉE** : 6€ /élève (*pas de bord de scène*)

\*\*\*

**Au préalable**, il est nécessaire de connaître les informations suivantes:

- **Le nombre d'élèves et d'accompagnateurs** (un accompagnateur invité par tranche de 10 élèves)
- **La date qui vous conviendrait** (nous pouvons proposer des représentations scolaires les mardis, jeudi et vendredi après-midi pendant la période de présentation d'un spectacle au Théâtre du Pavé. Parfois les mercredis matins).  
Toutefois, il est nécessaire de nous consulter de manière à vérifier la disponibilité des équipes artistiques et à réunir un nombre suffisant d'élèves (d'un seul ou plusieurs établissements)
- Souhaitez-vous un **bord de scène** à l'issue de la représentation ? (en journée uniquement)

## MODES DE RÈGLEMENT proposés

### 1. Par l'établissement directement

Dans ce cas, nous vous envoyons un devis que l'établissement doit retourner accepté et signé.

- Les établissements publics doivent aussi émettre un bon de commande qui sera mentionné lors du dépôt de la facture dans le système CHORUS à l'issue du spectacle.
- Les établissements privés règlent directement (chèque ou virement) sur présentation de notre facture à l'issue du spectacle.

### 2. Par le PASS CULTURE (à partir de la classe de 4<sup>e</sup>)

- Merci de nous le signaler dès la prise d'informations.
- Nous créons une offre visible dans ADAGE, qui est réservée à votre établissement, à la date choisie, pour le nombre d'élèves voulu.
- Vous vous connectez avec le profil de rédacteur de projet sur ADAGE
- Dans l'onglet « Ressources », vous pré-réservez l'offre Pass Culture, c'est-à-dire que vous posez une option sur cette offre.
- Dans l'onglet « Recensement », vous associez l'offre Pass Culture à un enseignement artistique, un projet, une action ou un évènement culturel.
- Dans l'onglet « Établissement > Suivi pass Culture », le chef d'établissement confirme la réservation de l'offre.

*Nous sommes informés de vos réservations par le portail Pass Culture.*

*A l'issue du spectacle nous recevons directement le règlement.*